



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 février 2023 à 19h00

PRESENTS : MM. MUFFAT Sophie, GEROUDET David, BAUD Mickaël, BAUD Nadine, CAVET Carole, GEROUDET Francis, RAMEL Benoît, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange.

ABSENT EXCUSÉ : M. FIGUEIRA-VALERIO Joaquim.

SECRETAIRE DE SÉANCE : M GEROUDET David.

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2023.

Les membres du conseil municipal approuvent le compte rendu à l'unanimité.

2. FINANCES

Comme le prévoit la loi, Madame le Maire demande la possibilité d'utiliser 25% des dépenses d'investissement 2022 avant le vote du budget primitif 2023 pour engager les premières actions de cette année.

Les dépenses d'investissement concernées sont :

- l'acquisition d'un pupitre pour 189,66 € ;
- les travaux du Rateli pour 22 645,44 €.

Chapitre	Dépenses votées en 2022	25 % des dépenses	A mandater avant BP
21	197 000,00	49 250,00	189,66
23	116 800,00	29 200,00	22 645,44

3. RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste d'agent technique pour accroissement temporaire d'activité à partir du 1^{er} avril 2023.

Un entretien a eu lieu en date du 13.02.23 avec Monsieur Julien Rosseto,

Le conseil propose un contrat d'embauche d'un an avec une période d'essai d'un mois.

La rémunération proposée est de 1'800 Euros net,

Un appartement communal lui sera proposé pour la somme de 350 euros plus les charges (électricité, eau). L'affectation de ce logement sera liée à l'emploi au sein de la commune

4. EAU & ASSAINISSEMENT

Approbation des RPQS 2021

Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) est un document produit tous les ans par le service d'eau et d'assainissement de la commune pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ce document devient public dès lors qu'il a été validé par le conseil municipal.

Madame le Maire demande au conseil municipal de valider ce document établi avec les données de l'année 2021.

Chaque année, la commune travaille à l'amélioration du réseau pour éviter les pertes.

Les rapports sont approuvés à l'unanimité par le conseil.



5. URBANISME

Le PLUI-H a été accepté en date du 13.09.2022

L'état a fait un recours gracieux.

La commune est concernée par les changements de destinations suivants :

Scierie du Moulin

Grenier de la Villaz

La commune souhaite conserver ces demandes de changement de destination.

❖ Examen des dossiers en cours :

Permis de construire :

Mme WITHERS	Route des Etovés	Rénovation mazot	Réfusé
Mme BARROW	Route des Avorzis		
Modification façade (chalet A) et suppression du chalet B			En cours d'instruction
Mr et Mme CLOTES	Route des Alliés	Construction chalet	En cours d'instruction
Mme GULATI	Route des Avorzis	Modification chalet	En cours d'instruction
Mme BARROW	Route des Avorzis		
Division foncière et construction chalet			En cours d'instruction
Mr BARREMAECKER	Route du Col	Construction chalet	En cours d'instruction

Déclaration préalable :

Mr PASQUIER	Route de la Fruitière	Division foncière	Accordé
Mme FAGOT	Route de la Côte	Extension abri	En cours d'instruction

6. QUESTIONS DIVERSES

- La commune comptabilise 361 habitants en date du 01/01/2023.
- Location parking :
Demande de location d'une place appartenant à la commune
Le conseil propose un bail à loyer pour la somme de 35Euros / mois
- Stationnement :
Le conseil réfléchi à la mise en place d'un règlement de stationnement pour la saison hivernale pour le Col de l'Ancrenaz et le chef-lieu.
- Bassin communale du chef-lieu.
Le conseil rappelle que l'eau n'est pas contrôlée, une plaque sera remise pour information.
- TOUR DE France 2023
Une proposition de l'opération col réservé aux vélos du 10 au 14 juillet à été présentée au bureau de la CCHC. Lors de cette présentation le col de l'Ancrenaz a été proposé.

Prochain conseil municipal : **Lundi 20 mars 2023 à 18h00.**

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h00.

Le Maire,
Sophie MUFFAT



Le secrétaire,
Mr David GEROUDET

